Algérie L'invention d'un TERRITOIRE

En 1830, les troupes françaises débarquent à Alger et prennent la ville. C'est la date canonique du début de la colonisation de l'Algérie. Pourtant, le territoire convoité n'a pas grand-chose à voir avec le pays qu'on connaît aujourd'hui.

Par **Hélène Blais**

DR

L'AUTEUR *Maître de conférences à l'université Paris-Ouest, Hélène Blais a publié* Voyages au grand océan. Géographies du Pacifique et colonisation, 1815-1845 *(CTHS, 2005) et, récemment,* Mirages de la carte. L'invention de l'Algérie coloniale *(Fayard, 2014).*

Évoquer la « conquête » de l'Algérie par la France, c'est implicitement faire du « moment 1830 » le commencement d'une histoire dont on ressasse indéfiniment quelques épisodes repères : le coup d'éventail du dey d'Alger au consul de France Deval (1827), le débarquement de Sidi-Ferruch (1830), la résistance d'Abd el-Kader (de 1832 à 1847), la prise de Constantine (1837), les exactions du maréchal Bugeaud. Cette histoire, qu'elle ait été racontée par les hérauts de la colonisation ou par ses contempteurs, fige, en s'appuyant sur des événements fondateurs, des réalités qui furent pourtant mouvantes et moins déterminées qu'une vision rétrospective le laisse à penser.

En 1830, c'est un débarquement militaire qu'a ordonné le roi de France Charles X. Aucune logique d'occupation territoriale ne préside à cette décision, motivée par des éléments de politique intérieure et par des problèmes méditerranéens.

Qu'allaient donc faire les Français de l'autre côté de la Méditerranée ? Alors que le régime colonial, dans sa forme esclavagiste d'Ancien Régime, semble condamné, rien ne permet de postuler à cette date un projet colonial reposant sur l'occupation d'un territoire donné. Le débat sur les causes de l'intervention militaire en Algérie continue à susciter des interprétations variées, mais nous voudrions ici le déplacer, en questionnant le sens même donné à ce terme d'Algérie. Le territoire n'est pas défini : l'Algérie, pour les Français, est alors essentiellement une ligne de côtes qui bordent la Méditerranée. On parle de la Régence d'Alger pour désigner la province ottomane qui rayonne autour d'Alger, d'Oran, de Constantine et du Titteri. Cette province ottomane englobe un certain nombre de villes du nord de l'Algérie actuelle, mais ses limites fluctuent en fonction des rapports de force que le dey arrive à établir sur ces villes. Le terme d'Algérie lui-même ne commence à être employé systématiquement dans l'administration qu'à partir de la fin des années 1830, celui de « possessions françaises en Afrique du Nord » restant dominant pendant la première décennie de la conquête.

L'incertitude sur la toponymie n'est pas seulement rhétorique. Elle associe la conquête militaire à l'invention progressive d'un territoire colonial, conçu depuis une ville méditerranéenne, qui, peu à peu, va être imaginé comme une pièce maîtresse sur la carte impériale de l'Afrique. En se plaçant dans une chronologie longue, qui va du moment 1830 à la conquête des espaces sahariens au tout

Décryptage

L'intérêt premier d'Hélène Blais porte sur les cartes et la cartographie en lien avec l'invention de territoires coloniaux. Sa thèse était consacrée à la cartographie des îles du Pacifique et la colonisation de cet espace. L'historienne s'est ensuite intéressée à l'Algérie, dans une perspective similaire, utilisant des sources nouvelles ou peu utilisées : cartes et documents sur les pratiques cartographiques, notamment des rapports de campagne. L'histoire de la colonisation est abordée à partir d'une approche spatiale et pas seulement administrative ou militaire. Le territoire colonisé apparaît alors comme une construction progressive.

RMN-GP (MUSÉE DU LOUVRE)/GÉRARD BLOT

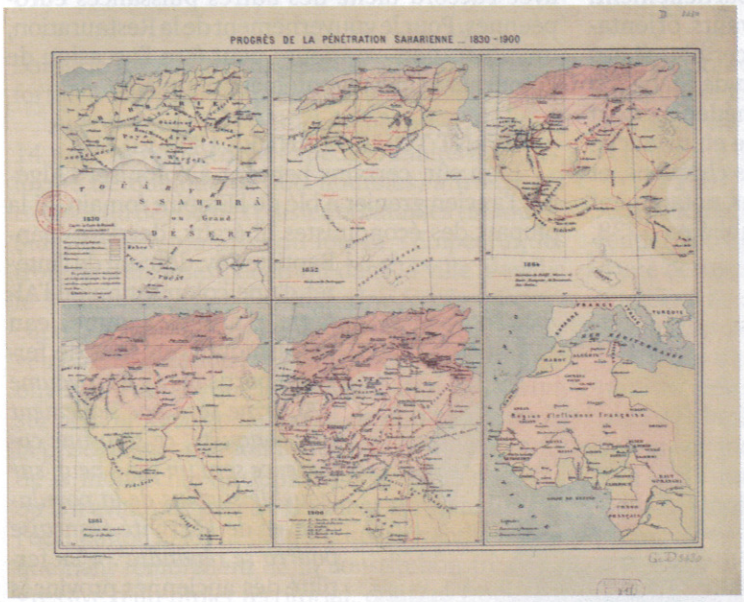

BNF, GED-3430

RMN-GP (MUCEM)/JEAN-GILLES BERIZZI

Conquête
Ci-dessus : *Le Camp français et le marabout de Lalla Marghiria* par Prosper Baccuet (première moitié du XIXe siècle, Paris, Louvre). Ci-contre : le dey d'Alger (Marseille, Mucem). Vassal du sultan ottoman, il abdique en 1830 après la conquête de sa ville par les Français. La carte, publiée par Erhard en 1900, illustre les étapes de la conquête militaire de l'Algérie. Le dernier cartouche est révélateur de la logique impériale qui domine alors.

début du XXe siècle, on voit combien la « conquête » de l'Algérie fut une histoire non pas linéaire, mais faite d'ajustements répétés, liés notamment à une redéfinition permanente du territoire à coloniser.

UNE GÉOGRAPHIE IMPRÉCISE

Le débarquement français à Sidi-Ferruch en juin 1830 a été préparé par les services du ministère de la Guerre de Charles X depuis plusieurs mois sur des bases bien fragiles. Les données géographiques se réduisent à quelques éléments épars dont l'actualité laisse souvent à désirer. La référence érudite reste la description des provinces romaines de Barbarie établie par Ptolémée, au IIe siècle ap. J.-C. ! Les territoires convoités sont associés à une partie de la province romaine de Mauritanie et à une partie de celle de Numidie. L'échelle de la description ne se prête absolument pas à un usage topographique, et les renvois à la géographie antique, très présents dans les discours politiques et militaires, ancrent surtout le territoire algérien dans l'espace méditerranéen de l'Empire romain. Ils justifient aussi une approche urbaine et littorale des « possessions françaises en Afrique du Nord », dont l'étendue est symboliquement bornée par l'ancien limes romain.

DATES CLÉS

1827
Coup d'éventail du dey d'Alger.

1835
Victoire d'Abd el-Kader à la Macta.

1837
Prise de Constantine par les Français.

1840
Le général Bugeaud, gouverneur général.

1847
Reddition d'Abd el-Kader.

1848
Création de trois départements.

1891
Conquête du Touat (sud-ouest du Sahara algérien).

1902
Création des Territoires du Sud (Sahara).

Les géographies arabes, pour leur part, sont quasiment ignorées. Elles ne commenceront à être traduites, et seulement très partiellement, qu'après la conquête, par des savants orientalistes (ainsi en est-il par exemple de certains textes d'Ibn Khaldûn, traduits par le baron de Slane, ou de ceux d'Al-Idrisi, traduits par Amédée Jaubert en 1836). L'armée française s'appuie en revanche sur quelques témoignages de captifs chrétiens, et sur des récits de voyageurs européens, notamment celui de l'Anglais Thomas Shaw, publié en 1738, ou celui du consul américain William Shaler, paru en 1826 sous le titre *Sketches of Algiers*. Si l'on y trouve des comptes rendus détaillés des mœurs, des populations et de la vie politique de la Régence, force est de constater que les données géographiques, au-delà d'Alger et de son arrière-pays immédiat, demeurent limitées. Les reconnaissances sur le terrain entreprises à la période napoléonienne par le colonel Boutin, qui servent de base au vade-mecum distribué à l'armée en 1830, sont une synthèse de ces savoirs mais n'apportent que peu de précisions. « *Le dessin du rivage, quelques sentiers, quelques bourgs, un joli bosquet d'orangers et, vers le sud, une espèce de prairie* »[1] : c'est en ces termes que l'on moque, au moment des célébrations du centenaire de la prise d'Alger, la carte qui fut distribuée au corps expéditionnaire.

Il est vrai que l'opération avait commencé comme une simple expédition de représailles contre le dey d'Alger. Il y avait d'abord le coup d'éventail ou de chasse-mouches donné par le dey au consul de France refusant de payer des cargaisons de blé fournies à l'armée napoléonienne au moment de l'expédition d'Égypte. L'événement est entré dans l'imagerie coloniale dès les années 1830. Il ne s'agit pourtant que d'un épisode banal dans les rapports tendus entre les autorités de la Régence ottomane d'Alger et les représentants des puissances européennes qui résident dans la ville.

Ensuite, et plus profondément, les actes de piraterie en Méditerranée dont le dey est tenu pour responsable. De fait, la « course barbaresque », c'est-à-dire la piraterie qui sévit en Méditerranée, même si elle est en perte de vitesse depuis la fin du XVIIIe siècle, contrarie de plus en plus les puissances européennes. La piraterie représente une entrave importante à la sécurité du commerce, et tous les Européens, soutenus par les États-Unis, sont unanimes pour infliger une défaite symbolique à l'Empire ottoman. Les tentatives de débarquement à Alger ne sont d'ailleurs pas une nouveauté. En 1816, Alger a été bombardé par la Royal Navy.

Enfin, les difficultés politiques de Charles X expliquent que la France prenne l'initiative en 1830, avec l'accord tacite des autres puissances européennes. Pour le gouvernement de la Restauration, une opération extérieure peut être l'occasion de détourner le mécontentement populaire.

AVANT TOUT, PRENDRE UNE VILLE

Bien sûr, certains pensent à coloniser l'Algérie, l'ancien grenier à blé de l'Empire romain. Si la plupart des économistes libéraux, derrière Jean-Baptiste Say, doutent de l'intérêt d'une colonisation de l'Algérie, d'autres, comme Jean de Sismondi, en sont de fervents partisans : « *Le royaume d'Alger ne sera pas seulement une conquête, ce sera une colonie, ce sera un pays neuf, sur lequel le surplus de la population et de l'activité française pourra se répandre*[2]. » La fertilité des anciennes provinces romaines est souvent évoquée dans cet argumentaire pro-colonial. Les saint-simoniens, qui ont une grande influence dans l'armée, prônent, eux une intégration à l'échelle méditerranéenne. Mais, en 1830, il n'existe pas, à la tête de l'État, de projet colonial pensé en termes territoriaux. Il s'agit avant tout de s'attaquer à une ville, une ville symbolisant la puissance méditerranéenne de l'Empire ottoman. Comptoir fréquenté par de nombreuses nations, nœud commercial convoité, Alger est moins, dans les représentations européennes, la capitale d'un royaume de

RMN-GP (CHÂTEAU DE PAU)/RENÉ-GABRIEL OJÉDA

Abd el-Kader
Proclamé émir, il mène la lutte contre les Français de 1832 jusqu'à sa reddition en 1847.

REPÈRES CARTOGRAPHIQUES

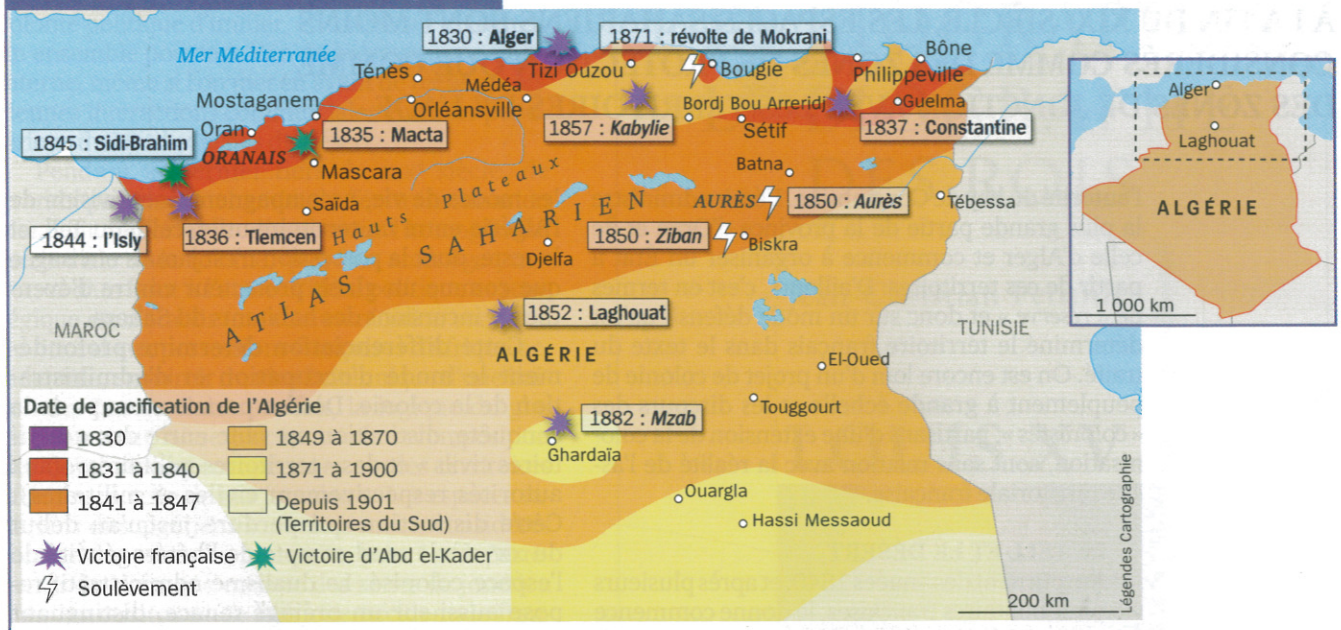

D'UNE VILLE À UNE COLONIE

Lorsque les Français prennent Alger en 1830, la Régence d'Alger, province de l'Empire ottoman, occupe une partie du « Tell » algérien, du littoral à l'Atlas. Le projet colonial ne se forme que progressivement, au cours des années 1840. L'occupation du Sahara, à partir des années 1880, donne sa forme finale à la colonie et au futur État algérien.

Barbarie un peu mythique qu'une ville portuaire fortifiée et réputée imprenable.

Ayant débarqué à 30 kilomètres d'Alger, le 14 juin 1830, le corps expéditionnaire français, formé de quelque 35 000 hommes, affronte les troupes du dey. Après plusieurs batailles (Staoueli, Sidi-Khalef) et la prise du fort de l'Empereur, les troupes françaises pénètrent dans la ville blanche le 5 juillet et le dey capitule. Une fois la ville occupée et vidée de ses habitants qui ont fui massivement, la question de la suite des opérations est ouverte, d'autant que le changement politique qui survient en métropole moins de deux mois après la prise d'Alger conduit le nouveau gouvernement de la monarchie de Juillet à régler une question qu'il n'avait pas posée[3]. Le débat sur la nature de l'occupation et les hésitations qui suivent le débarquement témoignent de la constitution très progressive d'un projet territorial, dont les frontières restent floues pendant plusieurs décennies.

En réalité, l'incertitude est moins politique (« l'abandon » d'Alger est une option défendue par une minorité) que territoriale : les Français sont en Algérie, mais dans quelle Algérie ? On envoie certes rapidement des colons ; néanmoins la plupart se retrouvent en ville, et les projets de colonisation rurale restent très en deçà des espérances gouvernementales. De fait, aucune logique territoriale de conquête n'est vraiment manifeste : des villes sont « prises », sans être reliées les unes aux autres. Les Français occupent assez rapidement Oran, Arzew, Mostaganem, Bougie ; toutefois on ne peut aller de la première à la dernière que par la voie maritime, tant l'assise territoriale de l'armée est limitée. En effet, la résistance, orchestrée notamment par l'émir Abd el-Kader depuis Mascara et l'ouest du territoire, est acharnée.

En 1837, est signée une paix provisoire avec Abd el-Kader, lors du traité de la Tafna. Ses clauses rendent compte de la résistance à la conquête et d'une occupation française que les contemporains qualifient à juste titre de *« restreinte »*. Abd el-Kader est en effet en position de négocier un vaste territoire, bien plus « algérien », au regard de la géographie actuelle, que les quelques poches occupées par les Français, dont les possessions font figure de camps retranchés, ordonnés autour des principales villes du littoral, Alger, Oran et Bône (Annaba). Le Constantinois demeure alors indépendant, sous

MOTS CLÉS

Régence d'Alger

Le terme de régence est utilisé par les Européens pour désigner les provinces semi-autonomes de l'Empire ottoman au Maghreb. La Régence d'Alger est administrée par un dey, qui règne sur Alger et sa région, et se compose en outre de trois régions, les beyliks d'Oran, de Titteri (Médéa) et de Constantine, administrées par des beys, vassaux du dey, lui-même vassal du sultan ottoman.

Tell

Zone située au nord de l'Algérie, entre le littoral et la chaîne de l'Atlas. C'est au temps de la colonisation l'espace utile, par opposition au désert du Sahara.

À LA FIN DU XIXe SIÈCLE, LES ESPACES SAHARIENS SONT MOINS CONSIDÉRÉS COMME DES ZONES DE PROTECTION QUE COMME DES ZONES DE JONCTION AVEC LES TERRITOIRES DE L'AOF

l'autorité du bey de Constantine. L'émir administre la plus grande partie de la province d'Oran et de celle d'Alger et commence à organiser un État à partir de ces territoires. D'ailleurs, c'est en termes de « *réserve* » et donc sur un mode défensif qu'est déterminé le territoire français dans le texte du traité. On est encore loin d'un projet de colonie de peuplement à grande échelle et les discours des « colonistes », partisans d'une extension de la colonisation, sont sans relation avec la réalité de l'assise territoriale française.

LE TELL ET LE DÉSERT

Au tournant des années 1840, et après plusieurs victoires militaires françaises, la donne commence à être modifiée ; des objectifs territoriaux sont désormais affichés. Après la prise de Constantine en 1837 et sous l'impulsion du général Bugeaud, nommé gouverneur général en 1840 et devenu fervent partisan de l'extension territoriale de la colonisation, l'idée d'une colonie de peuplement assise sur un territoire homogène prend consistance. En 1847 Abd el-Kader doit se rendre ; en 1857, la région montagneuse de Kabylie à l'est d'Alger est difficilement soumise. L'occupation territoriale devient de plus en plus continue.

La question qui revient cependant régulièrement est celle du territoire « utile » et des limites à donner à une colonisation pensée avant tout comme « tellienne », c'est-à-dire circonscrite aux plaines côtières et aux hauts plateaux jusqu'à la chaîne de l'Atlas, réputés cultivables et peuplés principalement de populations sédentaires. « *Le Tell, région des céréales, et le Sahara, région des palmiers* », constituent les deux parties de l'Algérie telle qu'elle est décrite en 1847 par les membres de la commission scientifique chargée de dresser l'inventaire des ressources de la colonie. Ils restent plus flous sur les limites : « *Le Sahara est limité au sud par une ligne d'oasis qui forment la limite naturelle de l'Algérie. Au-delà commence le désert, dont les sables baignent, au sud, le pied de la zone saharienne, comme les eaux de la mer baignent, au nord, le pied du massif méditerranéen.* »

Officiers militaires et administrateurs rivalisent alors dans les descriptions de « leur » Algérie, en traçant des limites qui reposent sur des équilibres militaires, mais aussi sur une conception de la colonisation comme une opération rentable, et dont les territoires sont réputés pour leur valeur agricole ou commerciale. Des considérations ethnographiques, opposant les sédentaires du Tell aux nomades du désert, les Kabyles aux Arabes, le pays du mouton au pays du chameau, et d'autres dichotomies concernant les mœurs ou les modes de vie, accompagnent une division de l'Algérie entre un territoire utile, celui du Tell, et le reste, dont la possession n'est jamais envisagée que comme un glacis protecteur contre d'éventuelles incursions des habitants du Sahara.

Cette différenciation détermine profondément le mode d'occupation et d'administration de la colonie. Dès les premiers temps de la conquête, distinction est faite entre des « territoires civils » et des « territoires militaires » (aux autorités respectivement civiles et militaires). Cette distinction qui perdure jusqu'au début du XXe siècle rend compte de l'hétérogénéité de l'espace colonisé. Le dualisme administratif repose aussi sur un préjugé tenace, distinguant une Algérie des colons et des populations sédentaires « assimilables », et une autre, pour laquelle seule une administration militaire est envisageable. Le Tell est rapidement considéré comme un appendice de la France métropolitaine, alors que l'au-delà reste « africain », lointain. Les « départements algériens », qui sont tracés une première fois en 1848, sont d'ailleurs loin de couvrir l'ensemble du territoire algérien, puisqu'ils s'arrêtent tous trois aux limites du Tell.

UN PION STRATÉGIQUE

La limite de cet au-delà se déplace cependant vers le sud. Dans les années 1880, sous la IIIe République, la « pénétration saharienne » conduit à agrandir le territoire de la colonie. Cette conquête n'avait rien d'évident et était loin de constituer un horizon partagé en 1830.

Mais le désert demeure un espace militaire bien plus qu'un espace de colonisation, au point de former, à partir de 1902, une entité à part, presque une colonie autonome, celle des « territoires du Sud », dont l'administration et le budget sont indépendants des départements algériens. La notion même de « Sahara algérien », apparue dès 1845, vise à lier les marges du désert au Tell en facilitant les échanges commerciaux.

A la fin du XIXe siècle, la situation internationale modifie le regard porté sur la colonie algérienne et les limites à lui donner : l'instauration du protectorat tunisien en 1881, les avancées françaises au Soudan et les rivalités avec le sultanat du Maroc font de l'Algérie un pion décisif sur l'échiquier colonial français en Afrique. En août 1890, des accords avec les Britanniques, longtemps rivaux dans le Sahara, concernant notamment la région du bas Niger, ouvrent la voie à la prise de possessions des hinterlands (arrière-pays) dans les zones sahariennes. En 1891, la conquête des oasis du Touat, du Gourara et du Tidikelt répond à la

Notes
1. Cf. E. de Martonne, J. Martin, *La Carte de l'empire colonial français*, G. Lang, 1931, p. 12.
2. J. C. L de Sismondi, « De l'expédition contre Alger », *Revue encyclopédique*, mai 1830, p. 12.
3. La monarchie de Juillet est instaurée après les Trois Glorieuses, les 27, 28 et 29 juillet 1830, après le soulèvement des Parisiens ; Louis-Philippe arrive sur le trône.

volonté politique d'unifier, au moins sur les cartes, un ensemble pourtant loin de présenter une unité interne, même si l'on met en avant de réelles et anciennes interactions commerciales entre les populations du Nord et celles du désert.

Pendant le dernier tiers du XIXe siècle, de grands projets de chemin de fer transsaharien viennent conforter un discours sur l'homogénéité territoriale de la colonie, qu'il faut aménager, traverser d'un bout à l'autre. L'idéal politique et stratégique est d'établir une communication continue du littoral aux possessions françaises d'Afrique occidentale, en miroir du rêve britannique d'une liaison du Cap au Caire. De fait, la logique du glacis protecteur laisse place, avec la recomposition des dominations européennes sur les territoires africains, à celle de la « jonction ». Les espaces sahariens dits algériens sont alors moins considérés comme des zones de protection pour les départements du Nord que comme des zones de jonction avec les territoires de l'Afrique occidentale française (AOF), et participent ainsi à la constitution de l'Empire français en Afrique.

L'ensemble algérien demeure cependant un assemblage de morceaux de territoires dont l'unité n'est pas évidente. En 1957, en pleine guerre d'indépendance, le pouvoir métropolitain instaure une région autonome, l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS), qu'il espère encore pouvoir conserver à la France en cas de victoire indépendantiste. Les premières découvertes de gisement pétrolier expliquent cet intérêt soudain pour un espace qui pourtant n'entrait pas dans les projections des colonisateurs de l'Algérie de 1830. Cette tentative d'extraction d'une partie de l'espace saharien à la colonie à la veille de l'indépendance révèle finalement les bricolages territoriaux qui ont présidé à la conquête et à l'invention de l'Algérie coloniale. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

C.-R. Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine,* PUF, 1979.

H. Blais, *Mirages de la carte. L'invention de l'Algérie coloniale,* Fayard, 2014.

A. Bouchène, J.-P. Peyroulou, O. Siari Tengour, S. Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale,* Paris-Alger, La Découverte-Barzakh, 2012.

J. Frémeaux, *Le Sahara et la France,* Saint-Cloud, Soteca, 2010.

C.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine,* PUF, 1964.

J.-L. Marçot, *Comment est née l'Algérie française, 1830-1850. La belle utopie,* La Différence, 2012.

J. Sessions, *By Sword and Plow. France and the Conquest of Algeria,* Ithaca-Londres, Cornell University Press, 2011.

« L'Algérie et les Algériens », *Les Collections de L'Histoire* n° 55, avril 2012.

« Le Sahara. 5 000 ans de géopolitique », *Les Collections de L'Histoire* n° 58, janvier 2013.

LE ROI DES BIOGRAPHES, LE BIOGRAPHE DES ROIS

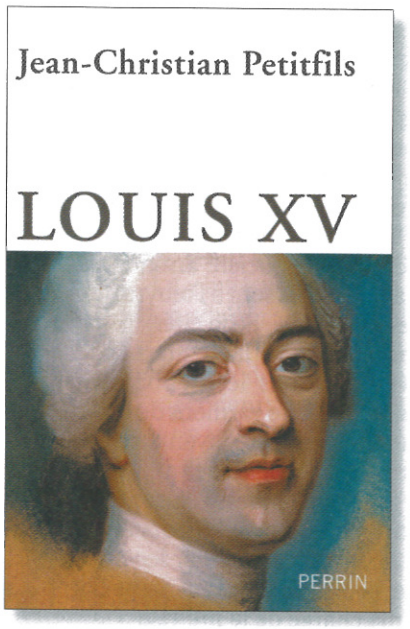

29 € - 880 pages

« L'historien Jean-Christian Petitfils achève sa traversée des Bourbons par un monumental *Louis XV.* »
François-Guillaume Lorrain, LE POINT

ÉGALEMENT EN LIBRAIRIE

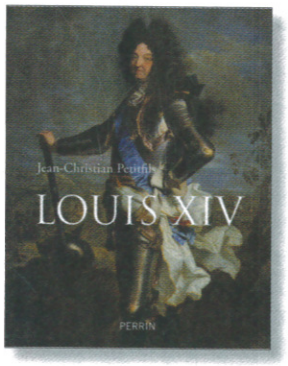

LOUIS XIV
édition du tricentenaire
29,90 € - 872 pages

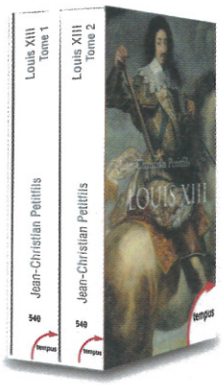

LOUIS XIII
coffret 2 volumes
23 € - 1248 pages

www.editions-perrin.fr
disponibles en numérique